

Ecole maternelle Hélène BOUCHER
2, rue du château d'eau
31770 COLOMIERS

PV DE CONSEIL D'ECOLE

Date et heure de la réunion :
Judi 10 février 2022 de 17h30 à 19h30

***Participants :**

Enseignantes : Mme FERFAR, Mme MASSARELLI, Mme SEVIN, Mme VINCENT, Mme D'ARAUJO, Mme ROUSSELLE.

Inspectrice de l'Education Nationale : Mme MARROU (excusée)

Représentants mairie : Madame CLOUSCARD

Délégués des parents d'élèves : Madame LABBE, Madame CASSERAT, Monsieur MOREAU, Madame MARTAL, Monsieur RATNAYAKE, Madame RIAUX

Invités :

- Directeurs ALAE : Mme DUCHEMIN (excusée)
- ATSEM : Mme BEGUE, Mme MEYNOT, Mme PUIG, Mme RAMOS, Mme MALET (excusées)

La représentante de la Mairie, Madame CLOUSCARD souhaite que le document présentant les éléments de la municipalité soient intégrés au compte-rendu du présent CE. Il est donc mis en PJ de ce PV. Il pourra être mentionné dans le PV sous la mention « cf. document « éléments de réponse Mairie CE2 février 2022 » »

1 VIE SCOLAIRE

Protocole sanitaire en vigueur

Le protocole sanitaire en vigueur date du 14 janvier 2022 avec une mise à jour disponible sur le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr/) dont voici le lien <https://www.education.gouv.fr/>

Nous sommes toujours en niveau 3 de fonctionnement ce qui implique une limitation obligatoire du non brassage des élèves (hors élèves du même niveau).

- Si un enseignant est absent et non remplacé, la classe ferme. Les familles sont informées dans les plus brefs délais et un justificatif leur est fourni pour l'employeur le cas échéant.
- Si l'enfant est cas contact à risque, il doit être testé par autotest à J0, J2, J4. Une attestation sur l'honneur est alors à remplir par la famille avant tout retour à l'école de test J0 négatif et d'engagement à effectuer les tests à J2 et J4. Un document fourni par l'école et envoyé par mail permet de récupérer les autotests gratuitement en pharmacie.
- Si l'enfant est testé positif, il doit s'isoler 7 jours possiblement ramenés à 5 jours si l'enfant ne présente plus de symptômes et s'il a un test antigénique ou PCR négatif à J5
- Si l'enfant est cas contact intrafamilial, il réalise immédiatement un test antigénique ou PCR puis des autotests à J2 et J4 et il poursuit les apprentissages en classe si les résultats sont négatifs.
- Si un enseignant est positif, ses élèves ne sont pas considérés comme cas contact.

Toutes les informations sont envoyées aux familles par mail dès qu'une situation se présente.

Il est à rappeler que toute absence doit être justifiée sans délai par un mail, un mot dans le cahier ou un message sur le répondeur.

Rotation des ATSEM

Le changement de classe des ATSEM se fera après les vacances de février.

Classe de Madame D'Araujo : Anne-Marie (actuellement avec Madame Massarelli)

Classe de Madame Massarelli : Mélanie (actuellement avec Madame Scholz)

Classe de Madame Scholz : Domi (actuellement avec les grandes sections)

Classe de Madame Rousselle : Evelyne (actuellement avec Madame D'Araujo)

Classes de grande section : Alexandra (actuellement avec Madame Rousselle)

Mairie : Cette rotation est un choix de fonctionnement du service, souhaité par la majorité des ATSEM.

Effectifs prévisionnels 2022-2023

Pour rappel, voici les effectifs de début d'année (présentés au CE1) :

147 élèves : 48 petits, 45 moyens, 54 grands (24,5/classe)

Voici les effectifs prévisionnels retenus pour l'école :

136 élèves : 40 petits, 50 moyens, 46 grands (22,66/classe)

Lors de la commission de début février, il n'y a pas eu d'annonce de fermeture sur l'école.

Mairie : prévisions 134 élèves (22,33/classe) pour la rentrée 2022 conforme à la baisse nationale. Baisse constatée sur la commune des naissances domiciliées. 3 fermetures de classe l'an dernier. Les fermetures de classe se font plutôt sur des classes modulaires plutôt que dans des écoles neuves ou rénovées. Pour le secteur HB, 26% des effectifs sont hors secteur avec les rapprochements de fratries de Jean Macé. Secteur HB en perte de population scolaire car perte de dynamique au profit de secteurs périphériques. Pour rentrée 2022, absence de fermeture sur la commune. La mesure de 24 GS/classe sera donc applicable.

2 PROJET D'ECOLE

Projets à venir

Ecole :

La deuxième exposition sera installée le mercredi 1er juin et donc inaugurée le jeudi 2 juin.

La forme sera probablement similaire à celle de l'an dernier avec une installation de panneau dans la cour de récréation afin que les parents puissent profiter de la visite en extérieur.

PS : non défini

MS : sortie Bouconne (insectes et nature) 24/06/2022

GS : Sortie au Pavillon Blanc le 3 juin 2022 l'après-midi pour une visite libre

Journée à la ferme des Balances dans le Gers le vendredi 1er juillet 2022

Information Mairie : la Mairie peut aider au financement de certains projets dans la limite d'un projet par classe. Dossiers présentés en février et règlement directement au prestataire par virement.

Événements et sorties depuis le dernier CE

- La classe orange des moyens de Madame Rousselle est allée au Pavillon blanc le 8 décembre pour une visite de l'exposition « Cachée ou pas j'arrive »
- L'école est allée au cinéma les 16 décembre (en bus pour les petits, à pied pour les moyens et grands) pour voir La Baleine et l'Escargote. Sortie très satisfaisante d'autant plus que nous avons obtenu les 3 salles pour séparer les 3 groupes d'âge. Les PS ont pu avoir l'éclairage toute la séance et cela s'est très bien passé.
- Goûter de Noël le 17 décembre avec un goûter offert par la Mairie et des cadeaux offerts dans les classes pour l'ensemble des élèves. Organisation par niveau pour éviter le brassage
- Fête de la galette en janvier toujours par niveau avec des galettes offertes par la coopérative scolaire et une fabrication de couronnes individuelles pour chaque enfant (les couronnes ont été ramenées à la maison)

Projet piscine pour les GS

Les contours du projet sont toujours à écrire. Pour rappel, les séances auront lieu les deux dernières semaines de juin les lundis, mardis, jeudis et vendredis soit au total 8 séances dans le cadre de la convention partenariale éducation nationale/municipalité sur le « Savoir Nager ».

Toutes les familles de l'école ont été informées par mail de la possibilité de passer l'agrément dès cette année pour avoir la possibilité d'accompagner les grands ou se préparer pour l'année prochaine.

Pour rappel : 3 sessions 12 mai, 24 mai et 9 juin avec inscription préalable obligatoire

A ce jour :

Parents déjà agréés : 5

Parents inscrits sur les sessions de cette année : 6

Organisation des bilans de mi-année avec les familles (carnets de suivi)

Comme les années précédentes, il est proposé à chaque famille de rencontrer l'enseignante 15' selon un planning établi par classe et affiché dans l'école. Les rdv ont commencé.

Les carnets de suivi seront commentés et remis à chaque famille pour signature.

Pour la classe de Madame D'Araujo, les carnets de suivi ont été remplis par Madame Kadri sa remplaçante

mais comme cette dernière a quitté l'école et que Madame d'Araujo vient juste de revenir, il n'y aura pas de RdV, seuls les carnets seront remis aux familles pour signature.

3 Sécurité et équipement

Capteurs CO2

Les capteurs ont été installés. Ils sont au nombre de 11 dans les endroits suivants : Dans chaque classe, dans les salles annexes des préfabriqués, dans le dortoir, dans la BCD et la salle polyvalente.

La surveillance se fait comme suit :

- Voyant VERT : air correct
- Voyant ORANGE : dégradation de l'air, il va falloir aérer
- Voyant ROUGE : qualité de l'air pas bonne, il faut aérer.

Bilan des premières semaines d'utilisation : Les voyants passent globalement très rapidement au orange et nous aérons autant que possible en particulier systématiquement aux récréations. Dans la classe grise de grande section, l'aération ne permet pas de faire repasser rapidement le voyant au vert. Ce problème a été remonté à la Mairie en attente de retour.

Mairie : Un questionnaire vient d'être envoyé aux écoles et directions d'ALAE pour en évaluer l'usage. Les retours sont conformes aux attentes.

La question de Parents Colomiers devra transiter par les services de la Mairie, la représentante n'ayant pas souhaité l'entendre, ni la traiter en CE.

Etude Toulouse Métropole sur la circulation aux abords de l'école

État des lieux des travaux menés par la Mairie en lien avec les associations de PE, bilan de la présentation aux parents en décembre 2021, point sur les problèmes abordés, suites du projet

Réponse Mairie : Réunion 3/02/2022 avec PE, services municipaux et Madame BOUBIDI. Proposition retenue d'un sens unique aux horaires de l'école. Toulouse Métropole va être sollicitée pour avis sur cette expérimentation. Si le retour est favorable, proposition soumise à Madame le Maire pour validation. Cela pourrait alors être testé en fin d'année scolaire sur un mois. D'autres points de sécurité liés vont être étudiés (*cf. document « éléments de réponse Mairie CE2 février 2022 »*)

PE et enseignants : l'expérimentation sans modification semble accidentogène si elle concerne les seules plages horaires d'ouverture et fermeture de l'école.

Parents Colomiers remercie la Mairie pour la réunion du 3/02. Il est à noter que les travaux autour de l'école sont soumis à l'avancée de la restructuration de l'école donc il serait souhaitable que cette restructuration soit avancée pour finaliser le choix de réaménagement des abords.

Brise-vues : suite à la demande faite en CE1, attente de retour de la Mairie

Réponse Mairie : Il faut passer par une demande d'investissement en fin d'année scolaire (même si c'est un point sécuritaire) pour un retour l'année civile suivante après le vote du budget municipal de février généralement. De ce fait, aucune demande ne peut être prise en compte entre le CE1 et le CE2.

PE : un courrier à Madame le Maire sera rédigé pour demander un examen plus rapide de la demande du fait de son aspect sécuritaire.

4 COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Etat des comptes

Solde au 31/01/2022 : 2663,97 € (dernier relevé de compte)

Dépenses depuis 31/10/2021	Crédits depuis 31/10/2022
-spectacle PS : 342 €	- Dons parents : 16.20 + 30 = 46.20 €
-cinéma pour toutes les classes (La baleine et l'escargote) : 354 €	- Photos individuelles : 1757 + 0.12 + 0.15 = 1757,27 €
-matériel pédagogique classe rouge : 9.95 €	- Dons API (vente madeleines et gâteaux + terracycle) : 334 €
-sortie MS à la forêt de Bouconne de juin 2021 : 208 €	TOTAL = 2137.47 €
-Facture du photographe : 1138,15 €	
-galette des rois : 132 euros (22 galettes achetées)	

TOTAL : 2184.10 €
<p>Dépenses en attente de retrait : 380,30 €</p> <p>- OCCE : 369.72 -sable chez Truffaut 10,58</p> <p>Crédits en attente :</p> <p>-60 euros : 10 galettes en trop à cause du Covid rachetées par le personnel de l'école</p> <p>=> Solde réel au 30/01/2022 : 2343.67 € (pour comparaison, au 8/03/2021 : 2978.90 €)</p>
<p>Perspectives d'actions des associations de parents d'élèves si besoin de financement <i>cf Propositions d'actions API pour la coopérative scolaire</i></p>
<p>Questions des parents élus</p>
<p>Protocole fortes chaleurs</p> <p>Une solution est-elle envisagée en cas de fortes chaleurs prolongées en dehors des mesures déjà prises et évoquées en CE (ventilateurs, mini congélateur et bouteilles d'eau) ? <u>Quels sont les travaux, le budget et les échéances prévues sur ce sujet ?</u></p> <p><u>Réponse Mairie :</u> La Mairie souhaite saluer le travail entre la Mairie et les partenaires et souligner l'absence des personnels éducation nationale. Le protocole n'a pas été appliqué en 2021 car températures ne relevant pas de la canicule. Il est nécessaire d'attendre son application avant d'avancer les critiques déjà entendues. Il n'y a pas de ligne de travaux particulière votée au budget municipal voté. Une vérification des stores aura lieu au printemps par les services techniques de la Mairie.</p> <p><u>Equipe enseignante :</u> Les classes sont équipées en partie de rideaux mais il n'y a aucun store.</p> <p><u>PE :</u> les ventilateurs ont été utilisés sans effet notable. La demande de protection solaire des classes est reformulée. Dans la classe rouge (installée dans le bâti), la façade exposée plein sud nécessiterait des stores extérieurs. Il y a une ligne de budget patrimoine scolaire dans le budget municipal. La question est de savoir comment accéder à cette ligne</p> <p><u>Réponse Mairie :</u> il faut faire une demande d'investissement (<i>cf procédure décrite en partie 3 pour les brise-vues</i>).</p>
<p>Dérogations</p> <p>L'API souhaiterait avoir une meilleure visibilité sur les demandes de dérogation qui vont être soumises pour mieux accompagner les familles. Pour rappel, l'API participe à la commission de dérogation.</p> <p><u>Réponse Mairie :</u> Une demande de dérogation est une exception. Une commission (présidée par l'adjointe à l'éducation à la parentalité et aux loisirs éducatifs) a lieu en juin. Les demandes sont alors présentées à tous les membres présents directions d'école et représentants des associations de PE. Les demandes ont divers niveaux d'urgence et sont traitées selon les problématiques des problèmes de santé de l'enfant aux rapprochements de fratries et convenances personnelles.</p> <p><u>Demande de PE :</u> si l'équipe enseignante a connaissance sur l'école d'un dossier de demande de dérogation, l'information peut être transmise aux fédérations de PE pour mieux accompagner en commission.</p>
<p>Grèves ALAE</p> <p>Grosse difficulté à s'organiser lors des grèves ALAE car annonce tardive (48h avant par affichage). Un service minimum est-il envisageable ?</p> <p><u>Réponse Mairie :</u> Le délai de 48h est un délai légal. Pour les temps ALAE et de restauration, aucune obligation légale de mise en place d'un service minimum et une impossibilité de prévoir une telle organisation.</p>
<p>Grèves du corps enseignant</p> <p>Actuellement aucune solution d'accueil n'est apportée aux familles lorsqu'une grève est annoncée.</p>

Un service minimum d'accueil est-il envisageable à partir de 25% de grévistes déclarés comme cela est prévu dans les textes ?

Réponse Mairie : La Mairie ne peut pas organiser un accueil rigoureux et sécurisé. Si accueil était organisé, la responsabilité pénale de Madame le Maire serait engagée et il n'est pas envisageable de mettre en place un accueil qui ne correspond pas à un cadre sécurisé pour les enfants. Par contre, dans l'hypothèse d'une grève longue, plus de 5 jours, la Mairie s'engagerait à trouver une solution.

Absences ATSEM

Quand les ATSEMs absentes seront-elles remplacées dès leur premier jour d'absence ? Est-il envisageable de créer un pool d'ATSEM pour remplacements courts et quels sont les obstacles à la création de ce pool ?

Réponse Mairie : Les remplacements sont aujourd'hui assurés grâce à un pool dédié d'ATSEM selon des règles déjà établies. La charte est appliquée. Cette charte est actuellement en réécriture avec des discussions entre les services de la mairie et l'IEN. L'accent sera mis dans la nouvelle version sur le travail collaboratif ATSEM/enseignants et la répartition des tâches et des missions. Les représentants des PE auront une information sur le contenu quand il sera écrit. La Mairie revient sur le CE1 au cours duquel a été abordé « le soi-disant absentéisme des ATSEM ce qui est considéré comme très stigmatisant pour les agents ».

Réponse de l'équipe enseignante : L'équipe enseignante après relecture du PV du CE1 souhaite rappeler que le terme absentéisme n'a jamais été utilisé. Il s'agissait de rappeler factuellement et chiffres à l'appui le nombre d'absences ATSEM et celui des absences non remplacées avec l'impact que cela a sur l'organisation. Choix a d'ailleurs été fait pour la période allant du CE1 au CE2 de ne donner aucun chiffre car les absences ont été nombreuses de part et d'autres (enseignantes et ATSEM) du fait du COVID et ce pour ne stigmatiser personne.

Problématique de la dépose du bus devant l'entrée public de l'espace nautique et non devant l'entrée des scolaires. Un courrier a été envoyé en ce sens à Madame le Maire par l'API daté du 24/01/2022.

Y a t'il des éléments de réponse ?

Réponse de la Mairie : Travaux sur secteur dans l'allée d'accès groupe de l'espace nautique. Une fois les travaux terminés, les scolaires pourront revenir par cette entrée. Pas de prévisionnel de fin des travaux.

Visibilité sur le projet à long terme de la Mairie concernant l'école maternelle HB

Lors du premier CE, les PE avaient demandé une réunion pour avoir une vision d'ensemble des projets liés au groupe scolaire.

Cette réunion est-elle programmée ?

Réponse Mairie : une réunion entre l'API et la Mairie a eu lieu en décembre sur ce sujet.

Parents Colomiers : le représentant souhaite que son association soit systématiquement invité aux réunions au même titre que l'API.

Quels sont les budgets et le planning associés au projet ? Quels sont les contours de la restructuration prévue ?

Réponse Mairie : une ligne de budget de 500 000euros (100KE puis 400KE) a été prévue dans le Plan pluriannuel pour financer les études techniques et de projets liés au groupe scolaire sur 2024/2025. Ces études ont pour finalité la définition de la restructuration/rénovation du groupe scolaire. D'ici 2025, la baisse des effectifs permettra la fermeture des modules

Dans l'intervalle des investissements sont-il prévus ?

Réponse Mairie : le groupe scolaire sera entretenu selon les besoins et demandes.

Une association souhaiterait une visite d'un groupe scolaire rénové ou neuf, cela est-il possible ?

Réponse Mairie : Oui cela est possible. Rappel est fait que l'école Simone Veil a fait l'objet d'une visite lors de l'inauguration. Il faut s'adresser au service scolaire de la mairie pour l'organisation d'une potentielle visite.

Réponse des PE : Les deux fédérations de PE ont reçu des informations contradictoires sur la possibilité d'une visite ce jour-là avec dans un premier temps une invitation puis un mail d'annulation de la première information. Ils n'ont donc pas participé à l'inauguration.

Fermeture des modules d'ici 2025.

PE : la répartition des effectifs est du ressort de la mairie par la carte scolaire.

Sécurité aux abords de l'école

Eléments non abordés lors de la réunion du 15 décembre 2021

Des éléments de réponse ont été apportés dans la partie 3 / Etude Toulouse Métropole

(cf. document « éléments de réponse Mairie CE2 février 2022 »)

Propositions d'actions API pour la coopérative scolaire

Dessins personnalisés ? Possibilités de site internet avec choix direct des des parents de dessin à mettre sur les supports choisis. Cette option ne paraît pas forcément adaptée au public. Non retenu d'autant plus qu'il y aura aussi la vente des photos de classe en fin d'année scolaire.

Vente de gâteaux sur le marché ? À organiser avec les enseignants avec expérimentation sur l'école lors du vernissage de l'exposition

Vente de gâteaux Bijou ? Flyers dans les cahiers pour les vacances de février

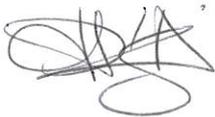
Vide grenier en septembre 2022 ? non retenu

Départ Madame CLOUSCARD : 19h20

FIN DE SEANCE : 20h15

Le président de séance

H. D'ARAUTO



le secrétaire de séance *Sylvie VINCENT*



Conseil Ecole H. Boucher maternel - 2nd trimestre – 10 février 2022

1. Vie Scolaire

Rotation des Atsems

Ce fonctionnement est demandé par la majorité des Atsems.

Concernant le CE du 1^{er} trimestre, au cours duquel a été abordé le soit disant « absentéisme » des personnels Atsems, la municipalité, employeur de ces personnels, trouve très stigmatisant pour ces agents, impliqués dans leur mission et dans l'accompagnement des enfants, la façon dont est présenté ce point. En effet, il n'est fait aucune mention des absences des autres personnels de l'école, notamment de celles des enseignants, qui faute de remplacement en lien avec la crise sanitaire, entraîne des fermetures de classes et l'absence de continuité du service public de l'Education Nationale.

de novembre à janvier :

- 17 jours d'absence Atsem non remplacés – conforme avec les modalités de remplacement décrites dans la Charte,
- 19 jours de classes fermées par défaut de remplacement des enseignants absents.

Il est rappelé que les modalités de remplacement des personnels Atsems sont celles énoncées dans la Charte des Atsems, co-signée par le Dasen et Mme le Maire (à partir du 5^{eme} jour d'absence consécutif). Ces modalités ont été respectées malgré le contexte sanitaire.

Ces remplacements sont possibles grâce à la mobilisation d'un pool d'Atsem dédié et au suivi journalier des besoins sur les écoles. Un travail remarquable a été réalisé par les services pour assurer au mieux les remplacements de ces personnels dans les conditions actuelles de crise sanitaire.

Des discussions sont en cours entre les services municipaux et l'IEN quant aux modalités de travail pour élaborer une nouvelle Charte des Atsems (celle en cours doit être réactualisée pour des raisons statutaires). D'évidence, elle mettra l'accent sur le travail collaboratif Atsems-enseignants au sein de l'école, la répartition des tâches et missions auprès des enfants. Les Représentants des Parents auront une information privilégiée quant aux avancées de l'élaboration de la Charte et de son contenu.

Effectifs prévisionnels

Les prévisions d'effectifs projetés pour H. Boucher maternelle par les services municipaux sont d'environ 134 élèves pour la rentrée 2022 (150 élèves à l'heure actuelle).

Nous constatons une baisse des effectifs scolaires maternels sur la commune, baisse également observée au niveau départemental et national. Cette baisse est liée à la diminution importante des naissances domiciliées sur la commune (près de 600 en 2013 et 430 en 2020 – source INSEE). Depuis 2018, nous sommes passés de 54 à 47 classes maternelles sur la commune, avec 3 fermetures l'an passé, tout en améliorant les taux d'encadrement des élèves en classe (plus de 29 élèves par classe en 2012 à 26 cette année).

La municipalité, qui travaille toujours dans le sens de l'intérêt général, se positionne, dans le cadre partenarial avec l'Education Nationale, pour que les fermetures de postes d'enseignant permettent préférentiellement des fermetures de classe dans des locaux modulaires plutôt que dans des écoles neuves ou rénovées.

Pour cette école, les taux d'encadrement sont de 25 élèves par classe en moyenne. Cette école accueille d'ailleurs 26% d'élèves hors secteur (en lien avec les dérogations pour rapprochement de fratries de J. Macé vers H. Boucher). Le secteur d'H. Boucher est en perte de dynamique de population scolaire au bénéfice des nouveaux secteurs en périphérie de ville (Ramassiers, Garoussal, Marots).

Pour la rentrée 2022, le CTSD préparatoire au CDEN du 14/02 a mentionné l'absence de fermeture de classe maternelle sur la commune, pour une moyenne prévisionnelle de 25 élèves par classe sur la commune et de 22.3 sur cette école. Par cette décision, l'Education Nationale va pouvoir mettre en œuvre la mesure permettant de limiter à 24 élèves maximum les classes de GS.

Nous nous réjouissons de ces décisions qui favorisent les apprentissages et permettent de bonnes conditions d'enseignement dans les classes.

2. Projet d'école

Projet Piscine

La municipalité se félicite de la reconduction de la Convention Partenariale EN-Municipalité sur le « Savoir Nager ». Ce dossier a été travaillé l'an passé entre la direction de l'Espace Nautique et la Conseillère Pédagogique Sport de la Circonscription. Ce dispositif permet à toutes les classes des écoles publiques de la commune, de la GS au CM2, de bénéficier de 8 séances de piscine sur une période de 4 semaines pour des attendus validés en terme d'apprentissages, avec des séances co-pilotées par les Maitres-Nageurs de la piscine et les enseignants.

Il est rappelé que la municipalité met à disposition des bus dédiés au transport des enfants pour assurer la gratuité de ces activités aux familles.

En ce moment, des travaux (en lien avec l'arrivée du Métro et la réalisation de pistes cyclables) réalisés sur l'allée d'accès à l'entrée « groupes » de l'Espace Nautique, empêchent l'accès des bus. Le projet, une fois finalisé, devra permettre à nouveau l'accès des groupes classes par cette entrée dédiée en déposant les élèves à l'arrêt de bus prévu.

En attendant la fin des travaux, tout le monde comprendra que les bus continuent de déposer les élèves sur la place du Hall Comminges.

Projets de classe

La municipalité rappelle qu'une aide financière est allouée à tout projet de classe (1 projet par classe) quand une demande est faite par l'enseignant. Les dossiers sont présentés en février pour traitement par les services. Cette aide vient compléter la participation des familles et favoriser l'émergence de projets de classe.

3. Sécurité et équipement

Capteurs CO2

Mme le Maire a décidé avant la rentrée scolaire de septembre d'équiper toutes les classes, dortoirs, salles de restauration, de capteurs CO2.

A ce jour, 11 capteurs ont été installés. Ils sont fonctionnels et un questionnaire a été envoyé aux enseignants et direction Alae pour évaluer leur bon usage. Les retours sont conformes aux attendus.

Circulation aux abords de l'école

Une réunion s'est tenue le 3 février dernier en présence de Mme Boubidi, des représentants parents de l'école et de divers représentants des services municipaux. Le groupe de travail a retenu la proposition d'expérimenter la mise en place d'un sens unique aux horaires d'accès à l'école. Le Pôle Relation à l'Usager va solliciter Toulouse Métropole pour avis au sujet du projet de sens unique expérimental, limité aux heures d'entrée et de sortie.

Si avis favorable, la proposition argumentée recensant les points forts et faibles sera soumise à validation de Mme le Maire. L'éventuelle expérimentation pourrait se mener, durant un mois, avant la fin de l'année scolaire.

D'autres points vont faire l'objet d'actions et d'études :

- Passage des places de parking chemin de Millassis en zone bleue.
- Intervention auprès du foyer face à l'école pour la dépose des containers d'ordures qui obligent les piétons à descendre du trottoir et à marcher sur la chaussée.
- Question de la protection des piétons sur le trottoir par aménagement en butoir ou plots aux endroits non équipés.

Les difficultés de circulation relevées et mettant en cause les incivilités des automobilistes font l'objet de démarches de prévention et d'une surveillance par la Police Municipale qui sanctionne en cas de besoin. La municipalité en appelle à la responsabilité de chacun pour préserver la sécurité des enfants, dont les parents sont les automobilistes concernés. Il est rappelé que tous les jours, un agent de circulation est présent pour sécuriser l'accès des enfants à l'école.

Brise-vue

Un rappel est fait par la municipalité quant aux modalités de demandes de travaux conséquents nécessitant des investissements. Ceux-ci sont demandés par la direction de l'école au cours du 3nd trimestre. Les services municipaux instruisent les dossiers quant aux faisabilités techniques et budgétaires, en prenant en compte l'ensemble des demandes émanant de chaque école de la ville. Les réponses sont apportées en début d'année civile suivante, suite au vote du budget municipal (Conseil Municipal de février généralement). De ce fait, aucune demande ne peut être prise en compte entre le 1^{er} CE et le suivant.

En l'attente de décisions, une surveillance accrue par la Police Municipale a été mise en œuvre afin d'empêcher tout comportement inadéquat d'adulte aux abords de l'école.

4. ...

5. ...

6. Question des parents élus

Protocole Fortes Chaleurs

La municipalité souhaite saluer le travail partenarial mené par les Représentants des Parents et différents services de la Ville (Education, Alae, Educateurs sportifs, services techniques et services d'entretien des locaux) réalisés en fin d'année scolaire dernière.

Ce protocole consiste en des recommandations et mesures préventives afin de rafraichir les locaux le matin, éviter les activités extérieures lors de fortes chaleurs, mettre à disposition des fournitures et matériels pour rafraichir et hydrater les enfants, ventiler les locaux (ventilateurs, congélateurs, bouteilles d'eau, serviettes...). Ce protocole n'a pas réellement été mis en œuvre l'an passé, compte-tenu des conditions maussades de la météorologie en fin d'année scolaire. Il semble donc nécessaire de pouvoir le mettre en œuvre avant de le critiquer, d'autant que l'on peut regretter la non-participation des équipes enseignantes dans la réflexion menée.

Une vérification des stores par les services techniques aura lieu au printemps.

Perspectives d'évolutions du groupe scolaire

Une rencontre Représentants API-Municipalité a eu lieu en décembre à ce sujet. Les éléments de réponses suivant ont été apportés :

Le Plan Pluri-Annuel d'Investissement de la mairie de Colomiers, voté en Conseil Municipal, prévoit 500 000 euros pour la réalisation d'études techniques / projets en 2024-2025. Ces études auront pour objet la restructuration/ rénovation ultérieure du groupe scolaire H. Boucher. D'ici là, la baisse des effectifs scolaires sur le secteur va permettre la fermeture progressive des classes modulaires et de fait, améliorer le fonctionnement du groupe scolaire ainsi que les circulations au sein de l'école et à ses abords également.

Dérogations scolaires

La représentante de la municipalité rappelle tout d'abord que les dérogations sont une exception à la règle commune de scolarisation de chaque enfant dans l'école de secteur. Une commission des dérogations a lieu, chaque mois de juin, présidée par l'adjointe à l'Education à la Parentalité et aux Loisirs Educatifs. Les directions des écoles sont présentes

ainsi que les représentants des associations de Parents d'Elèves. Cette commission permet de porter à la connaissance de tous les présents, les demandes déposées par les familles au service des inscriptions scolaires. Toutes les demandes relevant de graves problématiques de santé de l'enfant sont accordées afin de faciliter le quotidien des familles, ensuite sont examinées les demandes de rapprochement de fratries et enfin les demandes relevant de convenances personnelles.

Compte-tenu des éléments exposés dans ces demandes auprès du service des inscriptions, la discrétion est assurée aux familles. C'est d'ailleurs une exigence pour l'ensemble des participants à cette commission. Aussi, la municipalité étant garante de cette discrétion auprès des familles, aucun dossier ne sort du service. Un devoir de réserve, quant aux situations partagées, est demandé à chacun.

Grève des Alae et personnels de restauration

Le délai de 48h pour informer les familles correspond au délai légal qu'à chaque salarié d'informer son employeur de participer à un mouvement de grève. Il est incompressible...

Concernant la mise en place d'un « service minimum » pour les temps d'ALAE et de restauration, il n'y a aucune exigence légale et la collectivité serait bien dans l'impossibilité d'en organiser un en l'absence des personnels dédiés à ces missions.

Grèves des enseignants

Comme la loi l'indique, les services de l'Inspection Académique nous font part d'un état des enseignants susceptibles d'être grévistes, 48 h à l'avance. Cela ne reflète que très rarement la réalité de terrain et d'autant plus lorsque les journées de grèves sont perlées. Cet état complexifie donc la mise en œuvre d'un SMA rigoureux et sécurisé. Il en va, en effet, de la responsabilité pénale de Madame le Maire, qui ne prendra, en aucun cas, une décision présentant un risque concernant la sécurité des élèves columérins.

Difficile donc dans de telles conditions de mettre en place un dispositif sérieux, respectueux du confort et de la sécurité des enfants accueillis, des taux d'encadrement réglementaires, tout en s'appuyant sur des encadrants dont la qualification et la probité ont été vérifiées.

Cependant, dans l'hypothèse d'une grève de longue durée et massive (supérieure à une semaine et avec un nombre de grévistes supérieur à 25%), la collectivité s'engagerait à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions concernant l'accueil des enfants dans le strict respect des règles liées au taux d'encadrement et à la sécurité des enfants, en lien avec l'Education Nationale.